Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

ABOD

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 8 000 €uros

Siège Social : 120 Rue Jean Jaurès
92300 Levallois-Perret

R.C.S. NANTERRE 490 109 444

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

LES SOUSSIGNEÉS :

- **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS,**
  Née le 15 juin 1946 à Levallois-Perret (92300)
  De nationalité Française
  Mariée
  Demeurant 27 Rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret.

Lequel régime matrimonial n'ayant subi aucune modification judiciaire ou conventionnelle depuis lors.

Ci-après dénommée « LA CEDANTE »

D'une part

- **Madame Aurélie BONHOMME**
  Née le 27 avril 1976 à Paris (75017)
  De nationalité Française
  Célibataire
  Demeurant 8 Rue du Bataclan L-4374 ESCH SUR ALZETTE Luxembourg.

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
NANTERRE
Le 13/02/2026 Dossier 2026 00017102, référence 9214P03 2026 A 01092
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Lequel régime matrimonial n'ayant subi aucune modification judiciaire ou conventionnelle depuis lors.

D'autre part

Paraphe JB Paraphe AB

Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

EXPOSE

I. Suivant acte sous seing privé établi à Levallois-Perret le 17 mai 2006, il a été constitué entre :

- **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS,**
  Demeurant 27 Rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret

- **Madame Aurélie BONHOMME,**
  Demeurant 8 Rue du Bataclan L-4374 ESCH SUR ALZETTE Luxembourg

Sous la dénomination sociale " **ABOD** " pour une durée de quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux statuts, une société à responsabilité limitée dont le siège social a été fixé au 120 Rue Jean Jaurès 92300 Levallois-Perret.

Ladite société ayant pour objet en France et à l'étranger :

- Prestation technique pour l'audiovisuelle du cinéma et de la télévision ".

Les apports effectués lors de la constitution ont été les suivants :

- Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS,	
La somme de mille euros.	1 000 €uros
- Madame Aurélie BONHOMME,	
La somme de sept mille euros.	7 000 €uros
Soit la somme de huit mille euros	8 000 €uros

Le capital social, formé par la réunion de ces apports, a été fixé à 8 000 €uros et divisé en 80 parts de 100 €uros chacune, réparties entre les associées en proportion de leurs apports respectifs.

La constitution de cette société a été régulièrement publiée par insertion au journal d'annonces légales et la formalité de dépôt a été effectuée le 17 mai 2006 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Enfin, ladite société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 490 109 444.

La Gérante actuelle est **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS**.

II. A la date des présentes, le capital social s'élève à 8 000 €uros. Il est divisé en 80 parts de 100 €uros chacune.

Paraphe JB Paraphe AB

Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

Ces parts sont actuellement réparties comme suit :

Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS, Propriétaire de Dix parts sociales, ci	10 parts
Madame Aurélie BONHOMME, Propriétaire de Soixante-dix parts sociales, ci	70 parts
Soit au total quatre-vingt parts sociales	80 parts

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

CESSION

Par la présente, **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS**, soussignée et sus nommée, cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit et de fait à **Madame Aurélie BONHOMME**, soussignée et sus nommée, qui accepte, dix (10) parts sociales de cent €uros (100 €) chacune, qu'elle possède dans la société ABOD ainsi qu'il a été expliqué en l'exposé qui précède.

La cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourraient être attribuées auxdites parts.

A cet effet, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous les droits et actions attachés auxdites parts cédées.

Il est noté que la société **ABOD** dont les parts sociales sont cédées, n'est pas à prépondérance immobilière.

Il est précisé qu'il n'a été délivré aucun titre représentatif des parts présentement cédées et que leur propriété résulte seulement des actes sus-rappelés en l'exposé qui précède et que le cessionnaire déclare bien connaître.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de mille (1 000) €uros que **Madame Aurélie BONHOMME** règle à l'instant par chèque à **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS** qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

Paraphe JB Paraphe AB

Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

AGREMENT

La cession de parts sociales intervenant au profit d'une personne physique non associée requiert l'agrément des associés conformément à l'article 10 des statuts.

DECLARATION DE SINCERITE

Les parties affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées des sanctions en cas d'inexactitude de cette affirmation.

SIGNIFICATION

Conformément aux dispositions de la loi n°88-15 du 8 janvier 1988, la signification sera effectuée par un dépôt de l'original des présentes au siège social.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les parties rappellent ici en tant que de besoin que les cessions des parts sociales qui précèdent ne peuvent entraîner la dissolution de la société.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet d'accomplir les formalités requises par la loi.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites et conséquences seront à la charge du Groupe Acheteur qui s'oblige à leur paiement.

Fait en six exemplaires dont un pour l'enregistrement et deux pour la formalité de dépôt.

A Levallois-Perret, le 1er Janvier 2026

RAYES COMME NULS :
mots
lignes

Madame Aurélie BONHOMME (1)

(1) « Bon pour acquisition de dix (10) parts »

Bon pour acquisition de dix (10) parts.

Signé par :
Aurélie BONHOMME
46CB7B548890458...

Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS (2)

(2) « Bon pour cession de dix (10) parts »

Bon pour cession de dix (10) parts.

Signé par :
Joëlle BONHOMME
26319220D8B0482...